

Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones 21728Cb et 21729Cd.

Ces zones sont situées approximativement à l'est du boulevard Pierre-Bertrand, au sud du boulevard Lebourgneuf, à l'ouest du boulevard des Gradins et au nord de la rue des Rocailles, comme illustré par une trame grise sur le plan de localisation ci-contre.

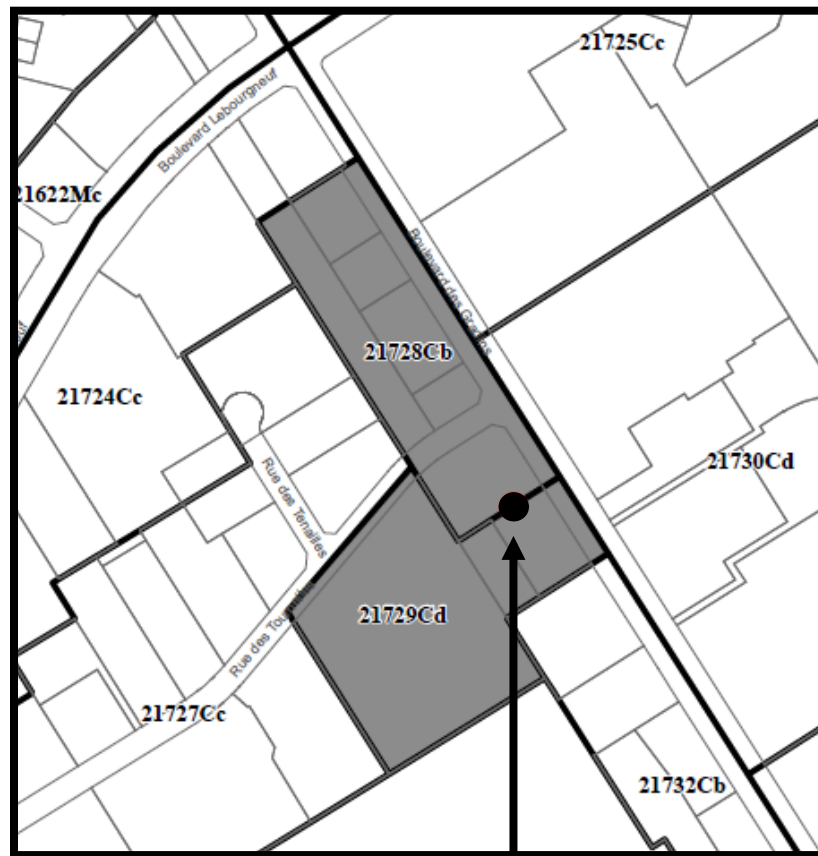
Les propriétaires du lot vacant numéro 1 051 888 du cadastre du Québec, localisé dans le quadrant sud-ouest de l'intersection de la rue des Tournelles et du boulevard des Gradins, projettent de construire un immeuble mixte (bureaux, restaurants, commerces et services) d'une hauteur d'un étage. Les mêmes propriétaires possèdent le supermarché IGA Extra, localisé directement à l'arrière du lot concerné. Ce supermarché fait partie de la zone 21729Cd, alors que le lot où est projeté l'immeuble commercial est partagé entre cette dernière zone et la zone 21728Cb. Idéalement, le bâtiment à construire devrait être localisé dans une seule zone.

Pour ce faire, les modifications suivantes doivent être apportées au plan de zonage et aux grilles de spécifications des deux zones :

1. Modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone 21728Cb à même une partie de la zone 21729Cd qui est réduite d'autant, de manière à englober totalement le lot numéro 1 051 888 du cadastre du Québec.
2. Modifier la grille des spécifications de la zone 21728Cb de manière à :
 - Ajouter les usages du groupe « P5 établissement de santé sans hébergement ».
 - Ajouter, la mention « un bar sur café-terrasse est associé à un restaurant – article 225 ».
 - Modifier le pourcentage d'occupation du sol (POS) minimale afin de l'établir à 20% au lieu de 25%.

3. Modifier la grille des spécifications de la zone 21728Cb de manière à retirer les mentions « une aire de stationnement doit être aménagée à au moins douze (12) mètres d'une ligne avant de lot - article 619 » et « un espace situé entre une aire de stationnement et une ligne avant de lot doit comprendre une haie dense d'une hauteur minimale de trois (3) mètres - article 665 ».

Plan de localisation



Lot visé par la demande de modification

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
- 2. **Assemblée publique de consultation** : (19 h 05)
Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21728Cb et 21729Cd, R.C.A.2V.Q. 178
(Sobey's - boulevard des Gradins)
3. **Demande d'opinion** : (19 h 45) Projet de modification au *Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles* sur l'urbanisme relativement à la zone 65301Fb afin de créer plusieurs zones à même la zone 65301Fb qui est réduite d'autant, R.C.A.6V.Q.183 (rue de la Faune)
4. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (20 h 30)

Nous vous rappelons que toutes les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, une période de questions et commentaires est réservée aux citoyennes et citoyens du quartier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter votre bureau d'arrondissement, au 418 641-6002 ou consulter le site Internet de la Ville de Québec :

www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule, 418 641-6201, poste 3214

mario.demeule@ville.quebec.qc.ca



NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

Le mercredi 21 septembre 2016, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf
salle Théâtre-Photo
4124, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21728Cb et 21729Cd, R.C.A.2V.Q. 178
(Sobey's - boulevard des Gradins)

